

MAIRIE DE SAINT-MORILLON

1 Place de l'Église
33650 Saint-Morillon

Saint-Morillon, le 5 mai 2020.

**Madame le Maire
Mme Vanessa DIAZ**

A

ASSOCIATIONS

REF. : SECRETARIAT GENERAL

Objet : Levée progressive des mesures du confinement et activités associatives

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

A partir du 11 mai prochain, et si les conditions sanitaires le permettent, la levée progressive des mesures de confinement va permettre la réouverture de certains bâtiments communaux et la possibilité de pratiquer plus librement des activités sportives de plein-air.

En premier lieu, nous vous informons que la salle des fêtes, le Presbytère, la salle William LAURENT et les vestiaires du Stade resteront fermés jusqu'au 2 juin *a minima*. En effet, le plan de déconfinement du Gouvernement prévoit que les salles des fêtes et salles polyvalentes doivent rester fermées. De plus, les sports collectifs ou de contacts en salle sont interdits jusqu'à nouvel ordre. La bibliothèque, quant à elle, pourra rouvrir progressivement.

En revanche, la Commune n'interdira pas, à partir du 11 mai, l'accès au Stade, ni celui du Pré de la Cure. Les associations sportives pourront reprendre une activité de plein air, par groupe de dix personnes maximum, tout en respectant la distanciation physique et les gestes barrières.

Nous sommes conscients que ces mesures ne laissent que peu de latitude pour l'organisation d'activités associatives, mais nous suivrons scrupuleusement les consignes du Gouvernement et adopterons, à chaque instant, des mesures permettant de respecter les consignes sanitaires.

Vous remerciant pour vos engagements, votre patience et votre responsabilité en cette période si particulière, nous vous prions d'agrèer, **Madame la Présidente, Monsieur le Président**, nos meilleures salutations.

Mme Vanessa DIAZ,
Adjointe en charge des associations



Mme Laurence BOURGADE,
Maire de Saint-Morillon.

